

Prévention Sécurité

REF : DPS2013013

Signataire : P. LE BAS

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Participation de Bernard VINCENT au Comité exécutif du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine les 17 et 18 octobre 2013 à Reggio Emilia (Italie)

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers est membre du réseau du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS) et représentée au comité exécutif du Forum.

La mission de l'EFUS est de favoriser des échanges multilatéraux de pratiques et d'expériences locales, principalement à travers l'Europe. Ces échanges se font au travers d'un site web, de conférences, d'ateliers de formation, de publications et de projets financés par l'Union européenne.

Le comité exécutif se réunira les 17 et 18 octobre 2013 à Reggio Emilia (Italie).

Il est proposé au conseil municipal de valider que Bernard Vincent, dans sa qualité de conseiller municipal, y représente la ville d'Aubervilliers.

La ville prend en charge les frais de séjour dans le cadre des forfaits pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2013013

Signataire : P. LE BAS

OBJET :Participation de Bernard VINCENT au Comité exécutif du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine les 17 et 18 octobre 2013 à Reggio Emilia (Italie)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1112 1-7,

Vu la loi n° 92-125 et les lois d'orientations suivantes n° 95-115 et n° 99-533,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de participer au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS),

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la représentation de la commune par Monsieur Bernard VINCENT, en sa qualité de conseiller municipal, au Comité Exécutif du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine les 17 et 18 octobre 2013 à Reggio Emilia (Italie).

PREND EN CHARGE les frais de voyage et de séjour (hébergement, transport) de Monsieur Bernard VINCENT. Les frais de séjour lui seront remboursés dans le cadre des forfaits pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

La dépense sera inscrite dans le budget 2013 et imputée sur la ligne 002/6532/021.

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR